COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 08 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf et le huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dont la convocation a été télétransmise le deux juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle Rosa Parks), sous la présidence de Monsieur JURADO Alain, Maire

PRESENTS : ALLEX-BILLAUD Myriam - VERDEL Véronique - GRZYWACZ Pascal - THERMOZ Christian - BILLAUD Rédoine - CROZIER Régis - PACHECO Juan - BOSCH Jean-Marie - TAYLOR Chantal - ZANIMACCHIA Anita - PASCALE Jean-François - MOUMJID El Mostafa - GOICHOT Céline - SERRANO Mikaëla - MANGIONE Didier - BERAUD Luc - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - GIROLET Lyliane - SELEM Jean-Luc - PORCAR Nestor - SIMON Catherine - MACHON Laurent

POUVOIRS : CASAGRANDE Nadia donne pouvoir à ZANIMACCHIA Anita - SALRA-PINCHON Henriette donne pouvoir à CROZIER Régis - REYNIER Jacques donne pouvoir à PACHECO Juan - ANTOINE Florence donne pouvoir à GRZYWACZ Pascal - FEMMELAT Cécile donne pouvoir à THERMOZ Christian - LAFAY ALLANDRIEU Marylou donne pouvoir à ALLEX-BILLAUD Myriam - CROSET-BAY Elyette donne pouvoir à MACHON Laurent

ABSENTS : GRIOTIER Jean-Bernard - HANINI Mouna

Le Conseil Municipal a nommé, à l'unanimité, Monsieur BILLAUD Rédoine en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2019

- Compte rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du conseil municipal du 30 novembre 2015

1 - Cœur de l'Isle - Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Villefontaine-Saint Bonnet et de l'Isle d'Abeau-Saint Hubert cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

2 - Cœur de l'Isle - Création d'un pôle social - Autorisation de déposer le permis de construire

3 - Décision modificative n° 1

4 - Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modalités de mise à disposition du public

5 - Projet de cession par la société Alliade Habitat de vingt-six logements locatifs sociaux de l'ensemble immobilier « l'Albatros » situé 1 à 26 allée des Goélettes : avis du conseil municipal

- Questions et informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 JUIN 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 3 juin 2019 est approuvé par l'assemblée **à l'UNANIMITE.**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 08 JUILLET 2019

2019-066 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

CULT-2019-11 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Long Age Productions

Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle a été signé avec Long Age Productions, dont le siège est situé 9 rue du Lauragais à Villeneuve-Tolosane (31270), pour une représentation du spectacle «Buster § Keaton», le samedi 16 mars 2019, au Millénium-service culture. Le montant de la prestation s'élève à 1 055 € TTC.

CULT-2019-13 : Convention avec la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

Une convention a été signée avec la CAPI pour une prestation musicale du Conservatoire Hector Berlioz, le mardi 30 avril 2019 au Millénium-service culture.

CULT-2019-14 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Jaspir Prod

Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle a été signé avec l'association Jaspir Prod, dont le siège est situé à La Fabrique, 178 impasse du Pré de la Barre à Saint-Jean de Bournay (38440), pour un concert du groupe «Solid », le vendredi 19 avril, au Millénium-service culture. Le montant de la prestation s'élève à 1 061,33 € TTC.

CULT-2019-15 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association The Smoking Club Label

Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle a été signé avec l'association The Smoking Club Label, dont le siège est situé 613 montée du Raffet à Meyrieu-les-Etangs (38440) pour un concert du groupe «The P-Paul», le vendredi 19 avril 2019, au Millénium-service culture. Le montant de la prestation s'élève à 400 € TTC.

CULT-2019-16 : Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours avec l'autorité départementale de la Fédération Française Sauvetage Secourisme (FFSS) et l'association FFSS Sauveteurs Secouristes des Portes de l'Isère

Une convention a été signée avec l'autorité départementale de la FFSS et l'association FFSS Sauveteurs Secouristes des Portes de l'Isère, dont les sièges sont respectivement situés 28 rue Lacroix à Paris (75017) et 21 rue des Branches à l'Isle d'Abeau (38080), pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du Festival Blues Party, le samedi 15 juin 2019. Le montant de la prestation s'élève à 539 €.

DDS-2019-07 : Convention de prestation de service « Séances Coaching Emploi » avec Madame Anissa HAMADOU

Une convention a été signée avec Madame Anissa HAMADOU afin de définir les modalités d'organisation d'ateliers dans le cadre de l'action « Séances Coaching Emploi » pour travailler sur l'acquisition des codes et des repères d'accès à l'emploi, les nouvelles pratiques de recrutement (web dating, entretien téléphonique...), le développement de la confiance en soi, le verbal et non verbal. Le coût de la prestation pour la commune s'élève à 420 € HT. (Prestataire non soumis à la TVA).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 08 JUILLET 2019

DDS-2019-08 : Convention de prestation de service « Séances Coaching Emploi » avec Madame Isabelle BERNARD

Une convention a été signée avec Madame Isabelle BERNARD afin de définir les modalités d'organisation d'ateliers dans le cadre de l'action « Séances Coaching Emploi » pour travailler sur l'acquisition des codes et des repères d'accès à l'emploi, les nouvelles pratiques de recrutement (web dating, entretien téléphonique...), le développement de la confiance en soi, le verbal et non verbal. Le coût de la prestation pour la commune s'élève à 420 € HT. (Prestataire non soumis à la TVA).

DDS-2019-09 : Convention de prestation de service « Séances Coaching Emploi » avec Elegantic - Madame Corinne SCHABO-VALES

Une convention a été signée avec Madame Corinne SCHABO-VALES afin de définir les modalités d'organisation d'ateliers dans le cadre de l'action « Séances Coaching Emploi » pour travailler sur l'acquisition des codes et des repères d'accès à l'emploi, les nouvelles pratiques de recrutement (web dating, entretien téléphonique...), le développement de la confiance en soi, le verbal et non verbal. Le coût de la prestation pour la commune s'élève à 348 € HT. (Prestataire non soumis à la TVA).

DDS-2019-10 : Convention de prestation de service « Séances Coaching Emploi » avec Monsieur Pierre COMTESSE

Une convention a été signée avec Monsieur Pierre COMTESSE afin de définir les modalités d'organisation d'ateliers dans le cadre de l'action « Séances Coaching Emploi » pour travailler sur l'acquisition des codes et des repères d'accès à l'emploi, les nouvelles pratiques de recrutement (web dating, entretien téléphonique...), le développement de la confiance en soi, le verbal et non verbal. Le coût de la prestation pour la commune s'élève à 480 € HT. (Prestataire non soumis à la TVA).

DDS-2019-12 : Convention avec l'association Itinéraires de Santé Rhône-Alpes – Mise à disposition de locaux

Une convention a été signée avec l'association Itinéraires de Santé Rhône-Alpes, afin de définir les modalités de mise à disposition, à titre gracieux, du local associatif les 13, 20 et 27 mai 2019 pour une mission d'information auprès d'un public sénior sur les risques piétonniers.

DST-2019-17 : Convention avec la CAPI - Assistance à maîtrise d'ouvrage Nord-Isère Durable – Millénium 2.0

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Nord-Isère Durable a été signée avec la CAPI. La prestation de base s'élève à 12 980 € TTC pour l'année 2019, 13 158 € TTC pour 2020 et 13 342 € TTC pour 2021.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 08 JUILLET 2019

DELIBERATIONS :

2019-067 - CŒUR DE L'ISLE - CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE VILLEFONTAINE-SAINT BONNET ET DE L'ISLE D'ABEAU-SAINT HUBERT COFINANCE PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

Rapporteur : Véronique VERDEL

Vu le contrat de ville signé le 4 juin 2015 entre les différents partenaires,

Vu le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain pour les quartiers Saint Hubert à l'Isle d'Abeau et Saint Bonnet à Villefontaine, signé le 18 janvier 2017 entre les différents partenaires,

Vu la délibération n° 16_03_29_111 du Conseil Communautaire de la CAPI du 29 mars 2016 approuvant le contenu du projet de protocole de préfiguration pour les quartiers de Saint Hubert à l'Isle d'Abeau et Saint Bonnet à Villefontaine,

Vu l'avenant n°1 au protocole de préfiguration signé le 20 décembre 2017 par le préfet de l'Isère, représentant territorial de l'ANRU,

Vu la délibération n° 18_06_26_288 du Conseil Communautaire de la CAPI du 26 juin 2018 approuvant l'avenant n°1 au protocole de préfiguration, modifiant la durée d'exécution et la durée administrative du protocole de préfiguration,

Vu le dossier de présentation du projet de renouvellement urbain du quartier Saint Hubert, présenté au Conseil régional de coordination des financeurs en date du 15 novembre 2018,

Vu les rendus des études effectuées dans le cadre du protocole de préfiguration,

Vu le projet de convention de renouvellement urbain pour les quartiers Saint-Hubert à l'Isle d'Abeau et Saint Bonnet à Villefontaine,

1. Le projet de renouvellement : enjeux et processus :

Le contrat de ville signé en 2015 définit les secteurs bénéficiant des dispositifs de la Politique de la ville, en raison de leurs spécificités urbaines et sociales. Sur les cinq quartiers ainsi désignés comme « quartiers prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV) dans le territoire de la CAPI, deux ont été intégrés dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), au titre des projets d'intérêt régional (PRIR) :

- le quartier Saint Bonnet à Villefontaine,
- le quartier Saint Hubert à l'Isle d'Abeau.

a. Les objectifs du projet pour le quartier Saint Hubert :

Le NPNRU vise à restaurer l'attractivité du quartier et à améliorer les conditions de vie des habitants. Il s'agit notamment d'affirmer son rôle de centre-ville dans le cadre de la démarche globale « Cœur de l'Isle », afin qu'il polarise l'animation sociale et économique à l'échelle de la commune et du bassin de vie.

Conformément aux orientations portées par l'ANRU, les objectifs du projet sont les suivants :

- renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants,

- augmenter la diversité de l'habitat et améliorer le parc de logement social,
- adapter la densité du quartier à son environnement à aux fonctions urbaines visées,
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
- viser l'efficacité énergétique et la transition écologique des quartiers,
- réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté, et anticipant les évolutions et mutations futures.

b. Le partenariat :

Le NPNRU est un dispositif partenarial qui réunit des porteurs de projet (collectivités territoriales), des maîtres d'ouvrage (collectivités, bailleurs sociaux), des financeurs (ANRU, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Action Logement, Caisse des dépôts et consignations) ainsi que les habitants des quartiers concernés.
De par sa compétence en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain, la CAPI est porteuse du projet de renouvellement urbain, en lien avec les municipalités des deux communes concernées.

La commune de l'Isle d'Abeau contribue au financement de l'ingénierie déployée pour ce projet. Elle est également maître d'ouvrage des opérations de création ou de requalification d'équipements publics.
En outre, conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant la commune et la CAPI et approuvée par délibération du conseil municipal du 25 mars 2019, la commune de l'Isle d'Abeau assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations d'aménagement d'espaces publics.

c. Le processus de travail :

Le NPNRU s'effectue en deux étapes principales :

- une phase d'études définie par le protocole de préfiguration signé le 18 janvier 2017. Cette phase s'est déroulée en 2017 et 2018 et a permis de définir un projet global pour chacun des deux quartiers, de fixer les grandes orientations, de lister les opérations à mettre en œuvre, d'établir un calendrier opérationnel, de présenter un chiffrage estimatif des coûts et de préciser la répartition des financements ; ces éléments ont été validés par le comité régional de coordination des financeurs en septembre et novembre 2018 puis par le comité de pilotage de février 2019.

- une phase opérationnelle au cours de laquelle les opérations prévues dans la convention de renouvellement urbain seront mises en œuvre ; cette phase s'étendra du deuxième semestre 2019 à fin 2024.

2. La convention de renouvellement urbain :

La convention de renouvellement urbain détaille les principaux éléments suivants :

- Un rappel du contexte socio-économique et urbain,

- Les objectifs du projet et l'articulation du projet de renouvellement urbain avec les politiques publiques existantes à l'échelle des communes et de l'intercommunalité,

- Les éléments de programmation urbaine (liste des opérations à mener) et de composition urbaine (plan-guide),

- Le calendrier opérationnel,

- La stratégie de diversification résidentielle et d'attribution de logements sociaux (définie à travers la convention intercommunale d'attribution),

- Les modalités de gouvernance et de conduite du projet,

- Les éléments financiers du projet de renouvellement urbain.

La convention distingue plusieurs types d'opérations :

- les programmes immobiliers : il s'agit des opérations relatives aux ensembles de logement social (requalification, résidentialisation) ainsi qu'aux équipements publics (requalification, création) ;

- les aménagements : il s'agit des opérations de démolition d'ouvrages, de requalification ou de création d'espaces publics et de voiries ;

- l'ingénierie : il s'agit des moyens déployés par les collectivités territoriales pour suivre et animer le projet ainsi que pour organiser la concertation et la communication autour du projet.

3. Les aspects financiers du projet de renouvellement urbain :

Le montant global des investissements prévisionnels nécessaires au projet de renouvellement urbain pour le quartier Saint Hubert, tous partenaires confondus, est de 22.328.054,24 € HT.

La répartition des financements pour le quartier Saint Hubert est la suivante :

Partenaire	Concours financier prévisionnel	Nature des opérations financées
ANRU	953 454,57 € HT *(sous forme de subventions)*	➢ Requalification et résidentialisation de logements sociaux ➢ Ingénierie
Action Logement	69 512,00 € HT *(sous forme de prêts bonifiés aux bailleurs sociaux)*	➢ Requalification de logements sociaux
Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 749 493,63 € HT *(sous forme de subventions)*	➢ Aménagements d'espaces publics
Bailleurs sociaux	4 021 902,00 € HT *(investissement net de subventions et de prêts bonifiés)*	➢ Requalification et résidentialisation de logements sociaux
Partenaires privés	3 450 000 € HT	➢ Programme immobilier à vocation économique (Ninkasi)

	(fonds propres et financement via la ZAC de la Réserve 2000)	➢ Aménagement d'espaces publics
Commune de l'Isle d'Abeau	4 978 926,42 € HT *(financement net de subventions et fonds de concours)*	➢ Création / requalification d'équipements publics ➢ Aménagement d'espaces publics ➢ Ingénierie
CAPI	4 104 764,95 € HT *(financement net de subventions)*	➢ Aménagement d'espaces publics ➢ Ingénierie

La présentation de ce dossier a été abordée en Commission Développement Durable de la Ville et Cohésion Territoriale le 1er Juillet 2019.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de renouvellement urbain pour les quartiers Saint Bonnet à Villefontaine et Saint Hubert à l'Isle d'Abeau ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la convention de renouvellement urbain.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'UNANIMITE :**

- d'approuver le projet de convention de renouvellement urbain pour les quartiers Saint Bonnet à Villefontaine et Saint Hubert à l'Isle d'Abeau ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la convention de renouvellement urbain.

2019 068 - CŒUR DE L'ISLE : CREATION D'UN POLE SOCIAL : AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : Véronique VERDEL

La Commune a acquis auprès de l'Etat, fin 2015, le bâtiment anciennement dédié à la restauration universitaire de l'antenne locale de l'université Joseph Fournier situé 6 rue du Triforium (parcelle cadastrée section ED n° 97). Cette acquisition a été effectuée afin de créer un pôle réunissant les services départementaux et municipaux intervenant dans les actions sociales. Cet équipement constitue l'une des opérations intégrées dans l'opération Cœur de l'Isle.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SARA Aménagement, lui confiant le soin de faire réaliser cette opération de réhabilitation au nom de la Commune et pour son compte et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques, relevant du maître d'ouvrage.

Dès l'établissement du programme en 2017, un important travail de concertation a été mené auprès des équipes du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du conseil départemental, et des échanges fréquents ont eu lieu entre les deux structures afin d'aboutir à un projet innovant. Cet équipement doit permettre aux habitants de disposer d'un équipement fonctionnel, accueillant

et adapté aux besoins de la population. Un espace d'accueil commun aux deux collectivités sera créé, avec pour objectif d'assurer des conditions d'accueil optimum, moderne et permettant de faciliter le lien avec les usagers.

Hormis la qualité de service porté aux usagers, le regroupement de deux structures sur un même équipement permettra de réduire le coût de fonctionnement en mutualisant certains espaces et certaines dépenses.

Le travail de conception a nécessité de nombreux allers et retours avec les futurs occupants des lieux afin d'adapter au mieux l'agencement intérieur pour répondre aux besoins de chaque équipe pour assurer un service public de qualité.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, représentée par Archicube, a présenté un avant-projet dans le cadre d'un Comité de Pilotage qui s'est tenu le 10 avril 2019. Ce Copil a validé l'APS (avant-projet sommaire) qui prévoit une extension d'environ 25 m² sur la façade Est et l'ouverture de plusieurs fenêtres dans les façades et murs porteurs existants. Le plan des aménagements envisagés est joint à la présente.

Afin de permettre d'engager dans les prochaines semaines une phase opérationnelle de ce projet, il convient dès à présent d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et notamment son article R421-1.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la Commission Développement Durable de la Ville et Cohésion Territoriale qui s'est tenue le 1er juillet 2019.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment du CROUS, sis 6 rue du Triforium (Parcelle cadastrée section ED n°97).

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par vingt-six voix pour – cinq abstentions (SERRANO Mikaëla – MANGIONE Didier – BERAUD Luc - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine), d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment du CROUS, sis 6 rue du Triforium (Parcelle cadastrée section ED n°97).**

2019-069 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Christian THERMOZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 08 JUILLET 2019

La décision modificative suivante est proposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant €
042	6811	01	Dotation aux amortissements	60 000.00
023	023	01	Virement à la section d'investissement	- 60 000.00
			Total	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant €
040	28041512	01	Amortissements Groupements de collectivités GFP de rattachement bâtiments et installations	60 000.00
021	021	01	Virement à la section de fonctionnement	- 60 000.00
			Total	0.00

Le budget 2019 reste inchangé avec la décision modificative n° 1 et s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement..... 20 649 887.00 €

- Section d'investissement..... 9 939 341,00 €

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte par vingt-six voix pour – cinq abstentions (SERRANO Mikaëla – MANGIONE Didier – BERAUD Luc - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine), la décision modification n° 1 telle que présentée ci-dessus.**

2019-070 - MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Rapporteur : Régis CROZIER

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-48 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-129 en date du 10 décembre 2018 décidant d'engager la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2019-030 prescrivant la mise en œuvre du projet de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs qui visent à préciser le règlement, clarifier le PLU par l'adjonction de documents, corriger les erreurs matérielles ;

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, le 6 novembre 2017, Il apparaît nécessaire d'apporter des évolutions conformément aux propositions évoquées dans la délibération n° 2018-129 ainsi que dans l'arrêté municipal n° 2019-030 ci-dessus rappelés.

Une présentation synthétique, ainsi que le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de l'Isle d'Abeau sont joints à la présente délibération.

Il est précisé que le projet de modification est envoyé pour avis aux personnes publiques associées avant la mise à disposition du public.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Celles-ci seront enregistrées et conservées en Mairie.

Le rapporteur propose de fixer les modalités de concertation suivantes :

Le dossier de modification simplifiée du P.L.U. sera mis à disposition du public :

- en mairie pendant un mois du 12 septembre 2019 inclus au 15 octobre 2019 inclus : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Au terme de cette phase de concertation du public, un bilan sera établi. Le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition.

En outre cette mise à disposition sera annoncée par :

- deux journaux de la presse locale,
- le bulletin municipal,
- le site internet de la Mairie,
- affichage sur le panneau extérieur de la Mairie ainsi que ceux des groupes scolaires de la commune du Centre Michel Colucci et de l'Espace Cœur de l'Isle.

Ce dossier a été présenté en commission municipale « Plan Local d'Urbanisme » le 25 avril 2019 et en Commission municipale « Développement Durable de la Ville et Cohésion Territoriale » le 1er Juillet 2019.

A 21 heures 48, monsieur THERMOZ Christian (pouvoir de Madame FEMMELAT Cécile) est sorti.

Ouï l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par vingt-quatre voix pour – cinq abstentions (SERRANO Mikaëla – MANGIONE Didier – BERAUD Luc - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine) :**

- de mettre le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de l'Isle d'Abeau, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis des Personnes Publiques Associées consultées, à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois, du 12 septembre inclus au 15 octobre inclus, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin de 9h00 à 12h00 ;

- de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition ;

- d'ouvrir un registre en Mairie permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de l'Isle d'Abeau. Il sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures ci-dessus précisés, pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le bilan sera présenté en Conseil Municipal qui en délibèrera en vue d'approuver le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 08 JUILLET 2019

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie, d'une mention dans un journal et de sa publication au recueil des actes administratifs.

A 21 heures 51, monsieur THERMOZ Christian (pouvoir de Madame FEMMELAT Cécile) a regagné sa place dans la salle.

2019-071 - PROJET DE CESSION PAR LA SOCIETE ALLIADE HABITAT DE VINGT-SIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « L'ALBATROS » SITUE 1 A 26 ALLEE DES GOELETTES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Régis CROZIER

Par courrier reçu le 29 mai 2019, le Préfet de l'Isère a fait part du projet de mise en vente de vingt-six logements locatifs sociaux situés 1 à 26 allée des goélettes, faisant partie du patrimoine de la Société Alliade Habitat.

L'avis de la commune est requis afin de permettre au préfet de statuer sur la demande de mise en vente de l'ensemble immobilier « L'Albatros ».

Il s'avère que cet ensemble immobilier se situe dans un quartier où des ouvertures à l'accession à la propriété ont déjà été entreprises par les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, la cession de ces logements vise à favoriser la mixité sociale au sein du quartier et à permettre de faciliter les parcours résidentiels conformément aux objectifs poursuivis par le programme local de l'habitat (PLH) porté par la CAPI.

Ce projet de mise en vente s'inscrivant bien dans le projet global de territoire en matière de politique de logement, le rapporteur propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable, sous réserve :

- que le bailleur s'engage à mettre en place auprès des futurs acquéreurs des mesures d'accompagnement afin de les assister dans la prise en compte des obligations et des charges qui vont leur incomber et dans la gestion et le suivi des parties communes ;

- qu'une clarification soit apportée sur l'attribution des places de parking au sein de la résidence et qu'une étude soit menée sur la possibilité de renforcer l'offre de stationnement afin de répondre aux difficultés constatées.

Ce dossier a été abordé en Commission municipale « Développement Durable de la Ville et Cohésion Territoriale » le 1er Juillet 2019.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'UNANIMITE :**

- de donner un avis favorable à une ouverture à la vente, par la Société Alliade Habitat, de vingt-six logements individuels locatifs sociaux du groupe immobilier « L'Albatros » sis du 1 au 26 de l'allée des Goélettes à l'Isle d'Abeau ;

- de réclamer au bailleur de clarifier l'attribution des places de parking au sein de la résidence et qu'une étude soit menée sur le renforcement de l'offre de stationnement afin de répondre aux difficultés constatées ;

- de demander que le bailleur s'engage à accompagner les futurs accédants à la propriété en mettant en place auprès d'eux des mesures d'accompagnement afin de les assister dans la prise en compte des obligations et des charges qui vont leur incomber et dans la gestion et le suivi des parties communes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 08 JUILLET 2019

MOTION :

2019-072 - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL - SITUATION DU COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT A L'ISLE D'ABEAU

Rapporteur : Céline GOICHOT

Les parents d'élèves et les enseignants du collège François Truffaut, ainsi que les élus de la commune de l'Isle d'Abeau s'inquiètent de la baisse significative des dotations horaires globalisées (DHG = volume horaire dont dispose le chef d'établissement pour les différents enseignements), depuis la troisième année consécutive malgré l'augmentation des effectifs et du nombre de classes, constatées lors des conseils d'administration.

Cette diminution risque de porter préjudice aux élèves en difficultés scolaires et sociales alors que les résultats de cet établissement au brevet des collèges sont déjà alarmants.

Les équipes éducatives qui œuvrent depuis des années pour la réussite de leurs élèves issus pour certains d'entre eux de quartiers prioritaires de la politique de la ville, se sentent fragilisées par les dotations horaires globalisées proposées.

On ne peut afficher une ambition pour les élèves de l'Isle d'Abeau en retirant les moyens éducatifs dont ils ont besoin.

Des risques qui pèsent sur la qualité de l'enseignement public conduisent monsieur le Maire ainsi que l'équipe municipale à s'associer aux différentes motions et appellent l'attention de tous les acteurs de la communauté éducative.

L'équipe municipale va donc saisir le préfet et la députée pour les informer de la situation de ce collège.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'UNANIMITE la présente motion.**

A vingt-deux heures cinq minutes, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

MAIRIE de L'ISLE D'ABEAU 38 (Isère)

Le Maire,

Alain JURADO